

Objet: action à thème – La bonne conservation des médicaments

Cher Docteur,

Dans le cadre de la politique de transparence menée par l'AFMPS, nous souhaitons vous annoncer les contrôles thématiques qui auront lieu en 2019 au niveau des dépôts de médicaments des médecins vétérinaires.

Une action thématique sera menée du 15 juillet au 15 novembre 2019 et concernera le contrôle des modalités relatives à la bonne conservation des médicaments par le médecin vétérinaire.

Pour rappel, « Le titulaire est responsable de la gestion du dépôt, à savoir les opérations relatives à la commande, la détention, la conservation et la traçabilité de tous les médicaments. Il est également responsable de la tenue des documents administratifs de son dépôt. Selon ses compétences, le titulaire est également responsable de la conformité et de la qualité des médicaments qui sont administrés ou fournis à partir de son dépôt. » (arrêté royal du 21 juillet 2016, article 9).

L'attention portera principalement sur le respect des conditions de conservation des médicaments devant être conservés au frigo, soit entre +2° et +8°C, tant au niveau du dépôt que du (des) véhicule(s) éventuel(s).

Les infractions constatées dans ce domaine feront l'objet d'avertissements voire, le cas échéant, de Pro-Justitia.

Nos inspecteurs (coordonnées : www.fagg-afmps.be, rubrique « Distribution et Délivrance -> Dépôts vétérinaires) se tiennent également à votre disposition pour répondre à vos questions.

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé
DG Inspection / Division Délivrance

Place Victor Hortaplein 40 / 40
1060 BRUXELLES
T + 32 2 528 40 00